

« TERRITOIRES CONSEILS

Collection

SUPPORT REUNIONS TELEPHONIQUES

LA DGF 2017 DU BLOC COMMUNAL

Explication des montants notifiés par la DGCL

GROUPE



I.	Les avancées de la LFI 2017.....;	3
II.	Les points de vigilance 2017.....	10
	Glossaire.....	18

LES AVANCEES DE LA LFI 2017

Une diminution de l'enveloppe de DGF en 2017

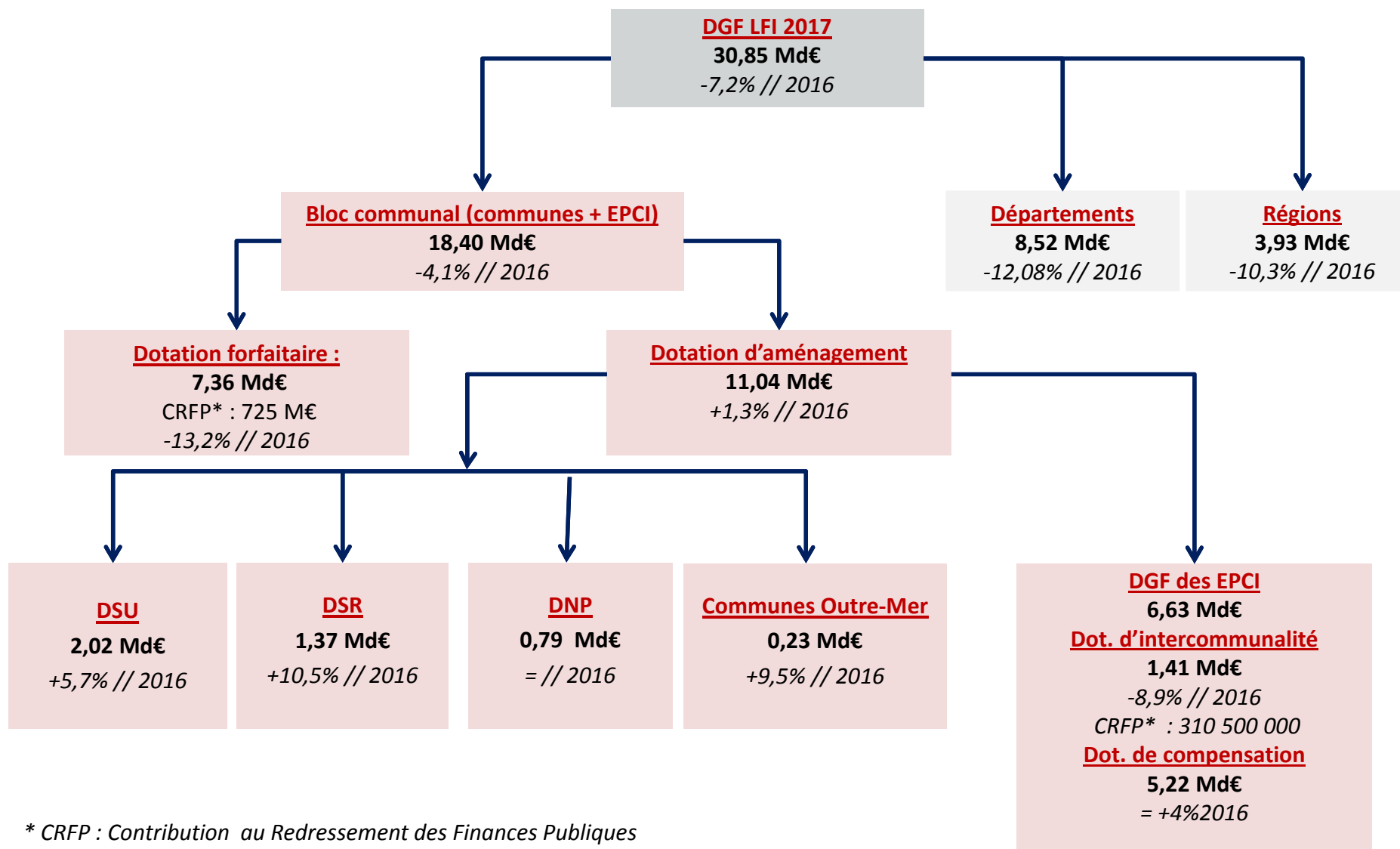
L'année 2017 a été marquée par une nouvelle baisse de l'enveloppe normée de DGF, dernière tranche du pacte de responsabilité de 2013. Deux constats sont à soulever :

- L'enveloppe globale des EPCI augmente malgré tout, cela est dû aux nombreux transferts de CPS qui ont lieu cette année (*impact Loi NOTRe*) ;
- L'enveloppe des communes diminue nettement mais cela est à corréliser avec une augmentation significative de la péréquation verticale.

Année	2016	2017
Enveloppe globale de DGF	33,27 Mds€	30,86 Mds€
Enveloppe EPCI	6,74 Mds€	6,63 Mds€
Enveloppe communes	12,44 Mds€	11,92 Mds€
<i>Dont dotation Forfaitaire</i>	<i>8,49 Mds€</i>	<i>7,60 Mds€</i>
<i>Dont péréquation verticale</i>	<i>3,95 Mds€</i>	<i>4,32 Mds€</i>

Source : CFL 2016 et 2017

Description de l'enveloppe normée de DGF 2017



* CRFP : Contribution au Redressement des Finances Publiques

La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP)

La Contribution au Redressement des Finances Publiques a été créée en 2013 et vise à diminuer l'enveloppe globale de DGF du bloc communal et des départements afin de faire participer ces derniers à l'effort de redressement des comptes publics de l'Etat.

La CRFP prend fin en 2018.

Celle-ci a été divisée par deux en 2017 (LFI 2017). La CRFP des communes se décline de la manière suivante:

	2014	2015	2016	2017
CRFP Totale	1 500 M€	3 670 M€	3 670 M€	1 830 M€
CRFP des communes	588 M€	1 450 M€	1 450 M€	775 M€
CRFP des EPCI	252 M€	621 M€	621 M€	310 M€

Toutes les Collectivités sont concernées par cette contribution à l'exception, les trois premières années suivant leur fusion, des communes nouvelles disposant d'une population de moins de 10 000 habitants ou regroupant toutes les communes d'un ou plusieurs EPCI.

Les évolutions 2017 pour la DGF des communes

Le tableau ci-dessous détaille, par dotation les grandes avancées de la Loi de Finances et du Comité des Finances Locales 2017.

Dotation	Avancées 2017
Dotation Forfaitaire	<i>Evolution du plafonnement de l'écrêtement de la dotation forfaitaire :</i> • <u>2016</u> : 3% du montant de cette dotation • <u>2017</u> : 1% des Recettes Réelles de fonctionnement
Dotation de Solidarité Urbaine	<i>Dotation en grande partie réformée cette année avec notamment :</i> • Suppression de la « DSU cible » • Restriction du nombre d'éligibles à la DSU pour + 10 000 hab.
Dotation de Solidarité Rurale	• Restriction du nombre d'éligibles à la fraction Bourg centre, volonté d'exclure les communes touristiques • Favorisation de la fraction cible dans la répartition de l'augmentation de l'enveloppe globale au détriment des deux autres fractions.
Dotation Nationale de Péréquation	<i>Aucun grand changement à signaler en 2017. L'enveloppe à répartir reste identique à 2016 (794 M€).</i>

Les évolutions 2017 pour la DGF des EPCI

Le tableau ci-dessous détaille, par dotation les grandes avancées de la Loi de Finances et du Comité des Finances Locales 2017.

Dotation	Avancées 2017
Dotation d'intercommunalité	<i>Evolution concernant les Communautés d'Agglomération :</i> • Augmentation de 70 M€ de l'enveloppe globale pour combler la perte de DI des CA en 2016 ; • Augmentation du plafond de l'écrêtement de 120 % à 180 % de la DI n-1 afin de permettre à ces EPCI de bénéficier pleinement de cette augmentation.
Dotation de compensation	• Prélèvement d'un montant de 140 M€ sur cette enveloppe afin de financer les mouvements au sein de l'enveloppe globale de DGF. • Augmentation de cette enveloppe en 2017 malgré ce prélèvement, dû aux nombreux passages en FPU cette année qui ont conduit au transfert des parts CPS de la commune à cette dotation.

Liste des critères ayant un impact sur la DGF - Communes

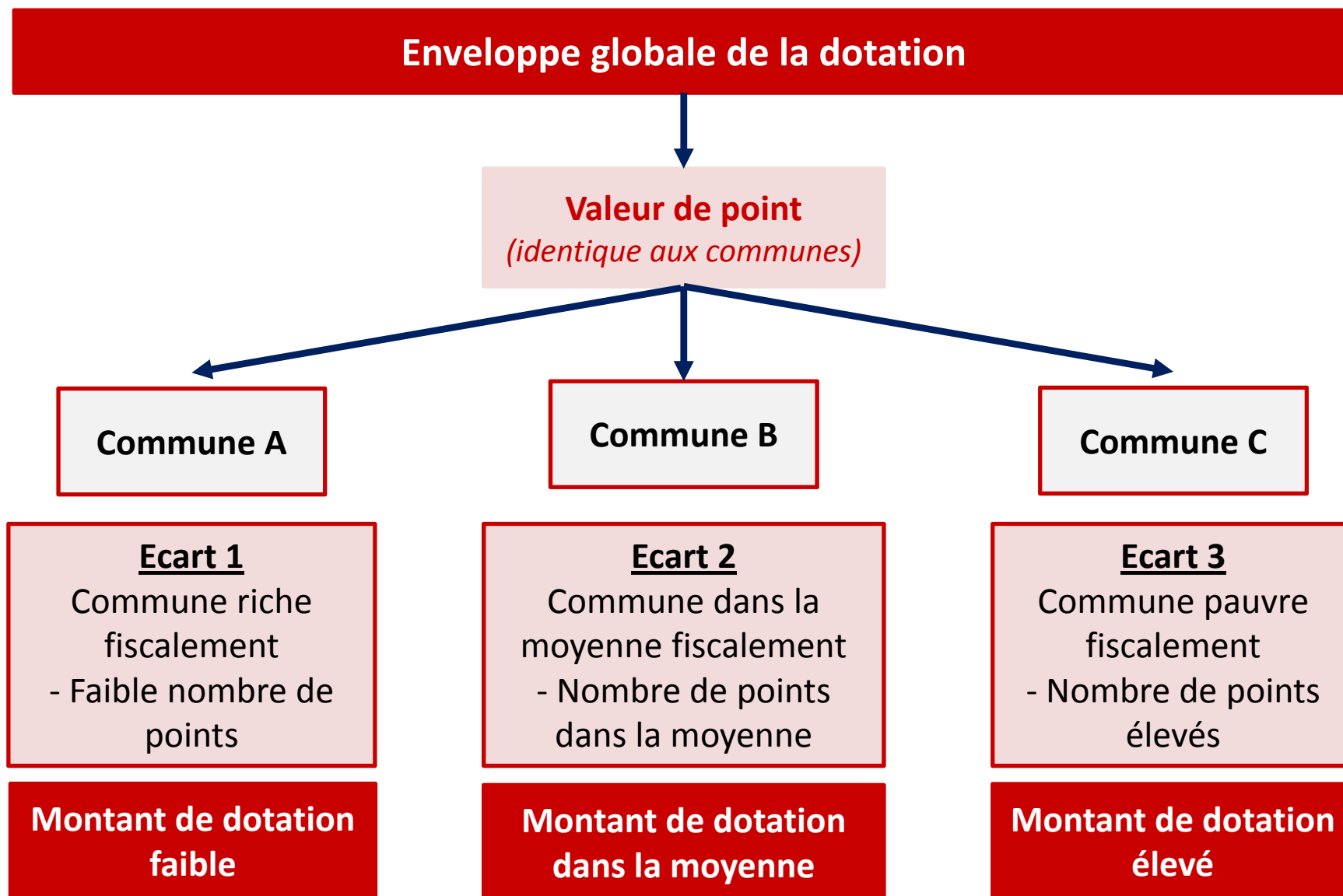
Le tableau ci-dessous liste, pour chaque dotation communale, les critères utilisés pour sa répartition entre les communes.

Dotation	Critères utilisés pour la répartition
Dotation Forfaitaire	Population DGF / Potentiel Fiscal / DF n-1 / Recettes réelles de fonctionnement n-2
Dotation de Solidarité Urbaine	Population DGF / Potentiel Financier / Logements sociaux / Bénéficiaires d'APL / Nombre d'habitants en ZFU / Nombre d'habitants en QPV
Dotation de Solidarité Rurale	Population DGF / Potentiel Financier / Effort fiscal / Longueur voirie / Enfants de 3 à 16 ans / Superficie
Dotation Nationale de Péréquation	Population DGF / Potentiel Financier / Effort fiscal / Produits Post TP (CFE, CVAE, IFR, TASCOM, TAFNB)

Liste des critères ayant un impact sur la DGF - EPCI

Le tableau ci-dessous liste, pour chaque dotation intercommunale, les critères utilisés pour sa répartition entre les communes.

Dotation	Critères utilisés pour la répartition
Dotation d'intercommunalité	Population DGF / Potentiel Fiscal / Coefficient d'Intégration Fiscale / DI spontanée n-1 / DI n-1 / Recettes Réelles de fonctionnement n-2
Dotation de Compensation	Part CPS des communes passant en FPU / Dotation de compensation n-1



L'effet tunnel de la dotation d'intercommunalité

1 - Dotation d'intercommunalité

Dotation de Base

Pop DGF x CIF x VP

Dotation de péréquation

Pop DGF x CIF x VP x écart relatif au potentiel fiscal

Bonification

Sous conditions pour les CC en FPU

Majoration

Sous conditions pour les CC en FA



2 - Effet tunnel : Garantie/Ecrêtement

Garantie

95% de la DI/hab. perçue en n-1

Ecrêtement

Plafonnement à 120% du montant DI/hab. perçue en n-1

Ecrêtement LFI 2017 CA

Plafonnement à 180% du montant de la DI/hab. perçue en n-1



3 - Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP)

Le montant total à prélever en 2017 est de 310,5 M€ soit 1,24% RRF de l'EPCI

LES POINTS DE VIGILANCE 2017

L'impact d'un passage en FPU sur les dotations

Un passage en FPU d'une commune a des conséquences sur son potentiel fiscal et financier l'année suivant ce passage (*les communes ayant changé de régime fiscal en 2016 sont cette année concernées*).

Calcul du PF – commune FA

Bases brutes TH x TMN
+ Bases brutes TFB x TMN
+ Bases brutes TFNB x TMN
+ Bases brutes CFE x TMN
+ CVAE / IFER / TASCOM / TAFNB
+ redevance mines / produits jeux /
surtaxe eau minérale
+ ou – FNGIR et DCRTP commune et
EPCI

= Potentiel Fiscal commune en FA

Calcul du PF – commune FPU

Bases brutes TH x TMN
+ Bases brutes TFB x TMN
+ Bases brutes TFNB x TMN
+ Bases brutes CFE x TMN
+ CVAE / IFER / TASCOM / TAFNB de
l'EPCI
+ redevance mines / produits jeux /
surtaxe eau minérale
+ ou – FNGIR et DCRTP commune et
EPCI / AC

x (pop DGF commune / Pop DGF EPCI)

= Potentiel Fiscal commune en FPU

Exemple d'une commune passant en FPU

Le schéma ci-dessous présente un exemple des impacts sur la DNP du passage en FPU d'une commune. La commune augmente son PFI / hab. de 100 € suite à son passage en FPU.

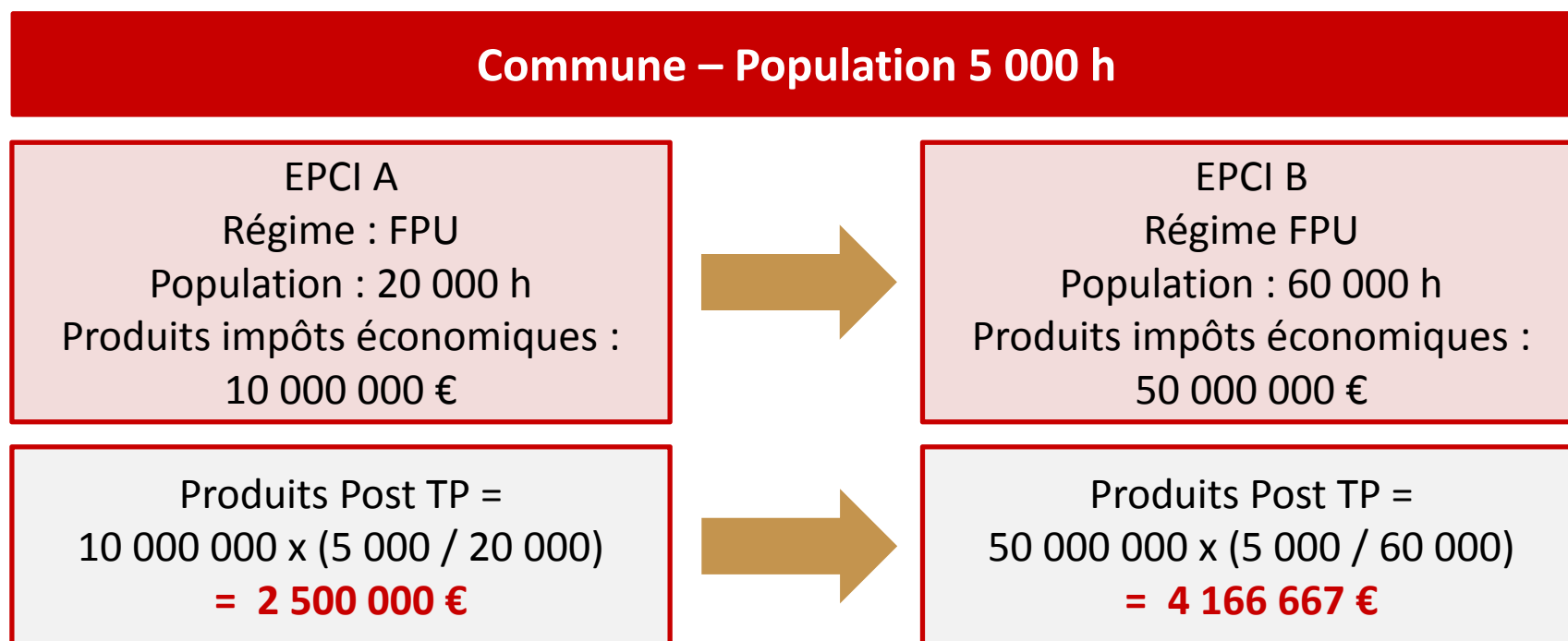
Indicateurs	FA	FPU
Population DGF	3 000 h	3 000 h
PFI / hab.	650,41 €	750,41 €
Seuil d'éligibilité	718,97 €	718,97 €
Montant DNP	• Montant minimum = 90% montant n-1 • Montant maximum = 120 % montant n-1;	Sortie de la DNP = 50% du montant n-1

La commune, à cause de l'augmentation de son PFI / hab. est passée au dessus du seuil d'éligibilité à la DNP. Elle percevra alors une garantie cette année avant d'avoir un montant égal à 0 l'année suivante.

L'impact d'un changement de périmètre sur la DGF

La Loi NOTRe de 2015 a conduit au 1^{er} janvier 2017 à une rationalisation de la carte intercommunale française. Le nombre d'EPCI est passé de 2065 à 1270.

Un changement de périmètre d'une commune peut impacter ses indicateurs comme le montre le tableau suivant. Est ici simulé un calcul de produits Post TP utilisé pour la majoration de la DNP.



La commune augmente fortement ses produits post TP ce qui peut entraîner une sortie de la majoration de la DNP.

L'évolution du transfert de la part CPS des communes

Les communes transfèrent lors d'un passage en FPU leur part CPS à l'EPCI qui leur restitue, selon le principe des AC.

La part CPS des communes transférée abonde la Dotation de Compensation de l'EPCI qui est écrêtée chaque année afin de financer l'enveloppe normée de DGF.

L'EPCI sortait perdant car il rendait aux communes un montant de CPS brut (égal à celui perçu par la commune en 2016) alors que sa part était écrêtée.

Pour remédier au problème la LFI 2017 applique l'écrêtement CPS directement sur la part communale afin que l'EPCI restitue aux communes membres **le montant de leur part CPS de 2017 multiplié par le taux d'écrêtement de l'année 2017.**

Conséquences sur l'AC d'un transfert de CPS à un EPCI passant en FPU avant 2017 et en 2017

	DC de l'EPCI en FA	Part CPS du bloc communal	Ecrêtement CPS	DC de l'EPCI en FPU	AC versée par l'EPCI sur CPS
Avant 2017	50 000 €	200 000 €	5 380 €	243 275 €	250 000 €
LFI 2017	50 000 €	200 000 €	5 380 €	243 275 €	244 620 €

Transfert de CPS : exemple

La CC est passée en FPU au 1^{er} janvier 2017, les tableaux ci-dessous retracent le mouvement de CPS de deux de ses communes.

Communes	Compensation Part Salaires (CPS) perçue l'année n-1 (2014)	Dotation Forfaitaire 2014	Dotation Forfaitaire 2016	Evolution 2014/2016	Compensation Part Salaires (CPS) perçue l'année n-1 écrêtée
Commune A	4 361 €	68 811 €	60 751 €	-12 %	3 837 €
Commune B	4 355 €	30 361 €	26 282 €	- 13 %	3 788 €

Communes	Compensation Part Salaires (CPS) perçue l'année n-1 écrêtée	Taux écrêtement EPCI CFL 2017	Montant CPS notifié dans l'AC par l'EPCI
Commune A	3 837 €	2,78%	3 730 €
Commune B	3 788 €	2,78%	3 682 €

Le montant de CPS repris par l'EPCI abondera sa dotation de compensation et augmentera d'autant le montant des AC.

La Contribution au Redressement Publiques prend fin à partir de 2018, l'enveloppe globale de DGF devrait rester stable sauf décisions contraires d'ici le mois de décembre.

Le Président élu a, que ce soit dans son programme électoral ou son discours devant l'Association des Maires de France indiqué une volonté de réduire sous son mandat les recettes de fonctionnement des Collectivités de 10 Mds€ mais sans passer par une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement.

D'un point de vue des critères individuels, de très nombreuses communes sont passées en FPU en 2017. Ces dernières risquent dans certains cas de subir des pertes de DGF dues à une augmentation de leur PFI.

Enfin, les nombreux changements de périmètre intercommunal des communes, conséquence de la Loi NOTRe risquent d'avoir des effets sur les indicateurs et par conséquent sur les montants de DGF de ces dernières lors de la répartition 2018.

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DF : Dotation Forfaitaire

DSR : Dotation de Solidarité Rurale

DSU : Dotation de Solidarité Urbaine

DNP : Dotation Nationale de Péréquation

DI : Dotation d'Intercommunalité

DC : Dotation de Compensation

LFI : Loi de Finances Initiale

PF : Potentiel Fiscal

PFI : Potentiel Financier

FPU : Fiscalité Professionnelle Unique

APL : Aide Pour le Logement

ZFU : Zone Franche Urbaine

QPV : Quartier Prioritaire de la Ville

CIF : Coefficient d'Intégration Fiscale

TMN : Taux Moyen National

VP : Valeur de Point